



## VILLE D'AUBANGE

22 Rue Haute – 6791 ATHUS

### **ENGAGEMENT D'UN OUVRIER-COUVREUR - À TEMPS PLEIN - À TITRE CONTRACTUEL (H/F) – NIVEAU D2 – POUR LE SERVICE TRAVAUX DE LA VILLE D'AUBANGE ET CONSTITUTION D'UNE RESERVE D'ENGAGEMENT**

#### **Conditions d'engagement**

- être belge ou ressortissant ou non de l'Union européenne. Les ressortissants hors de l'Union européenne, restent soumis à la réglementation relative à l'occupation des agents étrangers applicable en Région wallonne ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- avoir satisfait aux obligations des lois sur la milice pour les candidats masculins en âge de les justifier ;
- être porteur d'un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I ou après avoir suivi les cours C.T.S.I ou à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire ( 2ème degré - CESDD ) en lien avec l'emploi proposé ou à la personne possédant un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré ou à la personne possédant un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ou à la personne possédant le certificat d'apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l'Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré. En cas de diplôme(s) étranger(s) fournir l'équivalence délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Toutes les conditions précitées doivent être remplies à la date de clôture des candidatures.

- satisfaire à l'examen d'engagement prescrit consistant en un maximum de trois épreuves (article 42 du statut administratif en vigueur) :
  - La première épreuve est destinée à évaluer les motivations, les connaissances générales et professionnelles des candidats et leur niveau de raisonnement. Elle se présente sous la forme d'un test éventuellement standardisé et informatisé (type questionnaire à choix multiples) ;
  - La deuxième épreuve se présente sous la forme de tests d'aptitudes et, éventuellement d'un questionnaire de personnalité qui permettent d'évaluer les compétences des candidats et le degré de concordance du profil du candidat à celui de la fonction.  
Les tests sont administrés par le personnel communal formé à leur administration et interprétation. Les résultats de ces tests sont traités dans une stricte confidentialité.  
Seuls les candidats qui ont réussi la première épreuve et dont la deuxième épreuve fait apparaître que leur profil de compétences correspond à celui qui est recherché participeront à la 3ème épreuve.
  - La troisième épreuve se présente sous la forme d'un entretien approfondi mené par les membres de la commission et qui permet:
    - d'évaluer la personnalité du candidat, à savoir ses centres d'intérêt, sa sociabilité, sa résistance au stress, son esprit d'équipe, sa stabilité émotionnelle, sa faculté d'adaptation, etc.;
    - de s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec ce qui est proposé;
    - d'évaluer ses compétences en analysant formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises par la fonction à pourvoir;
    - d'évaluer ses aptitudes, à savoir son potentiel évolutif;
    - d'évaluer son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques.

Les candidats devront obtenir au moins 50% de points à chaque épreuve et au moins 60% de points au total pour être retenus et versés dans la réserve. Dans le cas où la première épreuve est divisée en deux parties (par exemple QCM et rédaction ou situation problème), la réussite (50%) de chacune des deux parties est indispensable pour l'accès à la seconde épreuve.

Dès après les épreuves, il sera procédé à la constitution d'une réserve d'engagement valable pendant 2 ans et reprenant tous les candidats ayant satisfait aux examens.

## Fonction

### PROFIL

Le couvreur (h/f) est l'ouvrier qualifié qui réalise essentiellement des travaux de couverture de toitures. Il réalise différents types de couvertures de toiture mais il installe également les éléments d'évacuation des eaux de pluie et leurs supports.

### APTITUDES ET QUALITES REQUISES

- Organiser un chantier et prévoir le matériel nécessaire ;
- Connaître les différents types de toits et leurs propriétés ;
- Réaliser différents types de couvertures de toiture en tuiles, ardoises naturelles, ardoises artificielle, couverture métallique,... et en assurer l'entretien ;
- Installer les éléments d'évacuation des eaux pluviales et leurs supports tels que gouttières, chéneaux, descente d'eau,... et en assurer l'entretien ;
- Réaliser l'étanchéité des différents éléments de toiture ;
- Pouvoir utiliser les méthodes de soudage, coulage, collage à froid,... ;
- Participer à l'organisation de la sécurité collective et individuelle sur chantier ;
- Travailler en respectant les consignes de sécurité ;
- Utiliser les équipements de protection collective et individuelle mis à disposition ;
- Participer à l'analyse de risques, collaborer avec le SICPPT ;
- S'engager à suivre les potentielles formations utiles à la fonction ;

### SAVOIR-ÊTRE

- Bonnes capacités de réflexion et d'analyse ;
- Bonnes compétences relationnelles ;
- Autonomie et esprit d'équipe ;
- Vigilance et grande attention ;
- Bon sens de l'équilibre ;
- Robustesse, souplesse afin de pouvoir travailler dans différentes positions.

## Conditions de travail

<b>Régime de travail</b>	38 heures/semaine, temps plein
<b>Contrat</b>	CDD en vue d'un CDI
<b>Salaire</b>	Barème D2 : min 15.272,74 € - max 20.680,92 € ; soit min 31.154,86 € - max 42.187,00 € indexés au 01/12/2023 (montants annuels bruts)
<b>Avantages</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Chèques-repas</li><li>- Pécule de vacances</li><li>- Allocation de fin d'année</li><li>- Pension du deuxième pilier (épargne pension)</li><li>- 26 jours de congés légaux</li></ul>

## Dossier de candidature

- A adresser sous pli recommandé au Collège communal d'Aubange  
rue Haute n°22 à 6791 ATHUS  
ou
- A déposer contre accusé de réception au service du personnel de la Ville d'Aubange  
rue Haute n°38 à 6791 ATHUS  
ou
- A envoyer par mail (un accusé de réception sera renvoyé)  
[job@aubange.be](mailto:job@aubange.be)

Les documents à annexer à l'acte de candidature sont les suivants :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie du diplôme requis ou de l'équivalence ;
- extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois ;
- copie du permis de séjour ou de travail, le cas échéant ;
- justificatif(s) ou attestation(s) d'expérience professionnelle, le cas échéant.

Tout dossier incomplet à la date de clôture du dépôt des candidatures sera écarté d'office.

En cas de réussite des épreuves, les candidats devront aussi fournir un :

- extrait d'acte de naissance,
- certificat de domicile et de nationalité daté de moins de 3 mois,  
avant de pouvoir prétendre à une désignation par le Collège communal.

Les candidatures doivent être rentrées pour le **5 avril 2024** au plus tard, le cachet de la poste ou la date de l'accusé de réception faisant foi.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service du Personnel (☎ 063/38.09.58 ou 063/43.03.22).

**Commune d'Aubange, le 20 mars 2024**  
**Par le Conseil,**

**Le Directeur général ff.,  
(s) LESPAGNARD A.**

**Le Bourgmestre,  
(s) KINARD F.**